

Association de Franches-Montagnes de France

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 17 juin 2023 - Nan-sous-Thil

Avec 23 membres présents et 49 pouvoirs valables, soit 72 voix sur un total de 113, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, le quorum requis par les statuts pour une Assemblée Générale Extraordinaire, à savoir au moins 25% des membres présents ou représentés, étant atteint.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, après avoir constaté que l'Assemblée peut valablement délibérer, ouvre la séance à 15h50.

Madame CAUDRON Aurélie est désignée comme Secrétaire de séance.

Madame ENNABLI ROMANO Adeline est désignée comme scrutatrice.

1/ Ordre du jour de l'AGO

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : « Distinctions et Nominations ».

L'ordre du jour de la séance est adopté avec cet ajout.

2/ Distinctions et Nominations

Monsieur SCHILD Jean-Pierre souhaiterait que deux personnes reçoivent une distinction. Il précise qu'il n'a pas encore contacté ces deux personnes pour leur annoncer qu'il allait proposer cette distinction lors de l'AGO.

La première personne concernée par cette distinction est Monsieur LOMBARD Jean qui a œuvré lors de la création de l'AFMF.

Cette proposition est soumise au vote :

Abstention 18

Contre 0

Pour 54

Cette proposition est adoptée à la majorité.

La seconde personne concernée est Monsieur BAHUCHET Alain, qui a occupé le poste de Président pendant plus de quinze ans. Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle que la FSFM a mis à l'honneur lors de leur Assemblée Générale 2022 Monsieur BAHUCHET Alain et Madame CLEMENT Christine pour les services rendus à la race des Franches-Montagnes. Monsieur SCHILD Jean-Pierre souhaite que Monsieur BAHUCHET Alain reçoive le titre de Président d'Honneur.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, trésorier, et Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, demandent pourquoi Madame CLEMENT Christine n'est pas concernée par une proposition de distinction elle aussi.

L'Assemblée demande en quoi consiste cette distinction. Monsieur SCHILD Jean-Pierre explique que le Président d'Honneur est exempt de cotisation, qu'il est convié à toutes les réunions et manifestations organisées par l'AFMF mais qu'il n'a pas de voix décisionnaire.

La proposition concernant la distinction de Président d'Honneur est soumise au vote :

Abstention 27

Contre 45

Pour 0

Cette proposition est refusée à la majorité.

3/ Lecture et approbation des PV - AGO/AGE du 26 mars 2022

Madame CAUDRON Aurélie propose que les membres présents puissent suivre les deux PV sous format papier qui sont mis à disposition.

a/ PV AGE 2022

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, président, résume le contenu de ce PV :

- pouvoirs limités à cinq par personne.
- levée de la restriction des collègues
- comité qui passe de neuf membres à onze membres
- la création d'un collègue « jeunes »
- absence de question diverse

Aucune remarque n'étant faite, le PV de l'AGE 2022 est soumis au vote :

Abstention 0

Contre 0

Pour 72

Ce PV de l'AGE 2022 est adopté à l'unanimité.

b/ PV AGO 2022

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, résume le contenu de ce PV :

- approbation du PV de l'AGE 2021
- rapport moral
- approbation des comptes
- création de groupes techniques
- cotisations 2022

- concours d'élevage 2022
- élections des Membres du Comité
- questions diverses

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle que ce qui a été décidé l'année précédente est le résultat d'un refus des adhérents de se retrouver dans une situation vécue par le passé. Les sujets de l'AGO étaient plutôt des sujets opérationnels que des sujets administratifs puisqu'entre l'AGE 2021 (11 décembre 2021 - Marlemont) et l'AGE 2022 (26 mars 2022 - Besançon) ne s'étaient écoulés qu'un peu plus de trois mois.

Aucune remarque n'étant faite, le PV de l'AGO 2022 est soumis au vote :

Abstention 0
Contre 0
Pour 72

Ce PV de l'AGO 2022 est adopté à l'unanimité.

4/ Validation et enregistrement du PV 2021

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle l'historique de ce PV.

Monsieur BIFRARE Pierre, Membre du Comité, rappelle qu'il est important de le soumettre au vote car tous les PV seront envoyés avec le PV des AGE et AGO 2023 à la Préfecture pour enregistrement.

Monsieur AUROUSSEAU Olivier, adhérent, demande s'il est utile d'envoyer ce PV 2021, s'il y a un intérêt à cet envoi.

Monsieur BRONDEX David, adhérent, précise que s'il a été rédigé et validé, il serait dommage de ne pas l'envoyer.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, souligne en effet qu'il est important de l'envoyer, d'autant qu'il semblerait, selon les dires de la Préfecture d'Amiens, qu'aucun PV n'a été envoyé depuis celui de la création de l'AFMF.

La validation et l'enregistrement du PV de l'AGO 2021 sont soumis au vote :

Abstention 0
Contre 0
Pour 72

Le PV de l'AGO 2021 est adopté à l'unanimité.

5/ Rapport moral du Président

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, présente le rapport moral de l'AFMF concernant l'année 2022.

Il rappelle que l'association a vécu une nouvelle étape suite au changement effectué à l'AGO de Marlemont en décembre 2021, la volonté étant d'engager des projets et de remettre l'AFMF sur « les rails ». De multiples projets s'imposaient après une longue période d'inactivité et les relations avec l'IFCE et la FSFM ont été développées.

Du point de vue de la réalisation des Groupes Techniques, Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, a le plaisir à citer

que le GT Elevage a été mis en place et que des projets ont été amorcés,

que le GT Communication a eu une activité assez conséquente avec la mise en place de la Newsletter *Le Lien*, l'amélioration de la visibilité sur les réseaux sociaux, les publications qui ont été mises en ligne sur le site web de l'AFMF, avec la représentation de l'AFMF par son Président et son Vice-Président à l'AG FSFM 2022 à Saignelégier, avec la représentation de l'AFMF à la sélection des étalons de Glovelier en février 2022 suite à laquelle a eu lieu une réunion d'orientation visant à convenir du fonctionnement, de la nature de la mission et des objectifs,

que le GT Concours d'élevage géré par Madame GRANIER Jannick a été efficace et qu'un nouveau concours a vu le jour à Largitzen, ce qui monte le nombre de concours d'élevage à 6.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle que d'autres projets ont été mis en place : dossier de demande de subvention suite à l'appel à projets de l'IFCE, Equitalyon, la fréquence soutenue des réunions Comité et Bureau même si elles ont été marquées par des longueurs et des polémiques.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, précise qu'il y a tout de même des aspects laborieux : le manque de temps et le manque de bénévoles pour assurer et soutenir toutes les missions et projets. Il souligne que les ressources extrêmement limitées de bénévoles ont été un frein à la mise en œuvre de tout ce qui a été proposé.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, présente les points positifs qui sont à relever :

-l'augmentation du nombre d'adhérents, plus de 100 en 2022 (66 en mars 2022 et 61 en décembre 2021).

Monsieur FRANÇOIS Charles, adhérent, rappelle qu'en 2020 et 2021, il n'y a pas eu d'appel de cotisation.

-l'augmentation de la présentation des équidés sur les concours d'élevage : 118 engagés en 2022 (36% de plus qu'en 2021), 140 dans le prévisionnel 2023. En 2020, en raison de la COVID, seuls 50 chevaux avaient été présentés, contre 80 en 2019. Il s'agit donc d'une évolution de près de 50% par rapport à 2019 sachant que 2020 n'est pas représentative en raison de la COVID.

Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité, rappelle que cette augmentation des chiffres est obtenue grâce aux éleveurs, non pas grâce à l'AFMF qui a cependant augmenté les places de concours, rendant plus facile l'accès aux éleveurs.

-la visibilité de l'AFMF, présente dans le cadre des activités et des interviews, a été accru, ce qui a été souligné par l'IFCE et la FSFM.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président ajoute que des problèmes subsistent néanmoins :

- le problème des prix plus élevés des concours éloignés,
- le manque d'aide au développement des élevages en France,
- le besoin d'obtenir un équilibre financier propre à chaque concours d'élevage. Pour permettre un prix identique, il faudrait des apports financiers, des sponsors.
- le point marquant en 2022 : Equitalyon

L'AFMF y était absente depuis de très nombreuses années, jusqu'alors la Fédération jurassienne était la seule représentante de la race Franches-Montagnes à Equitalyon. Il s'agit donc d'une avancée car cela a donné de la visibilité à l'AFMF et a permis de renouer avec la FJEC par le biais d'une sous-location.

Madame ROMANA ENNABLI Adeline, adhérente, précise qu'aucun retour n'a été fait sur les retombées de cette présence à Equitalyon.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, précise qu'il s'agissait juste d'un partage de stand avec la Fédération jurassienne qui a été l'occasion de recréer un lien avec celle-ci, que malheureusement la présence escomptée de nos équidés et la réalisation d'un catalogue de chevaux à vendre ont été source de divergences et ont dégradé les relations à l'interne.

Madame ROMANA ENNABLI Adeline, adhérente, ajoute qu'il est dommage de n'avoir pas pu présenter et proposer des chevaux FM de France à la vente car une de ses clientes a, de fait, acheté un FM présenté par la Fédération jurassienne.

-le dernier trimestre a affecté les relations et les implications dans les activités au sein du Comité et il est regrettable qu'un tel constat soit à l'encontre de l'élan initial.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, évoque l'exercice comptable 2022 qui est positif, il note une situation économique favorable puisqu'un bénéfice de

4 300€ est à relever et que la situation de trésorerie est à + 28 200€ au 31 décembre 2022.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle qu'en six/sept ans, l'AFMF a connu une perte de 15 000€ et que cet exercice renoue avec des comptes excédentaires.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, ajoute que cette perte a eu lieu en raison de concours d'élevage déficitaires. Il ajoute que la plus grande dépense concerne la facture suisse « concours d'élevage ». Il précise que la situation nette de trésorerie est à 21 300€, que les charges 2022 se sont élevées à 9 800€ (dont 8 500€ de facture suisse et environ 1 000€ d'achat de pupitre, oriflamme, flyers...).

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, présente enfin les gros chantiers qui sont devant l'AFMF en 2023/2024 :

1-l'interface avec l'IFCE : l'IFCE ne souhaite plus gérer manuellement (les notes des poulains présentés aux Tests en Terrain), il a été annoncé une augmentation du coût si cela se fait encore.

2-l'élaboration du dossier RZUE : depuis 2016, la réglementation européenne a évolué et la question de la mise en conformité s'est posée et a fait l'objet d'un travail préliminaire à la fin de l'année 2022 afin de rester un organisme de sélection.

Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité, précise que de toute façon, on ne gère pas la sélection, ce sont les Suisses qui le font.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, précise que nous sommes sous la « tutelle de la Suisse ».

Monsieur DUVILLARD Florian rappelle que les propriétaires de Franches-Montagnes ont l'habitude de gérer directement avec la FSFM.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle qu'il y a désormais une personne ressource au sein de l'AFMF qui fait le lien entre l'AFMF et la FSFM, Madame GRANIER Jannick.

Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité, précise tout de même qu'elle se réfère toujours à la FSFM, que l'AFMF n'est pas décisionnaire mais qu'elle est le lien privilégié entre ses adhérents et la FSFM.

3-les coûts des concours d'élevage

L'AFMF a engagé une discussion quant au coût et une demande concernant le nombre de juges envoyés sur les concours d'élevage a été faite (ex : un juge pluridisciplinaire).

Monsieur GERBER Christian, adhérent, demande s'il est possible que le travail monté et que le travail attelé soient jugés par une seule personne.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, précise que cela n'est pas voulu par les juges.

4- décision quant à la gestion du livre généalogique

Le studbook en France doit-il être repris complètement pas la FSFM ou est-il conservé par l'AFMF ?

Ce sera une décision fondamentale.

Le sujet a été abordé avec la FSFM qui n'est pas prête pour le moment à le reprendre. Elle doit auparavant consulter le Comité de la FSFM.

De plus, si le transfert est possible, quelles seront les nouvelles règles de gestion ?

Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité, rappelle que l'AFMF est passé d'ANR (Association Nationale de Race) à OS (Organisme de Sélection), qu'on a la possibilité d'être rattaché à la Suisse mais qu'on perd alors notre statut juridique. Monsieur SERENT Jean-Michel, adhérent, demande si cela aurait un intérêt financier.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, indique que, selon lui, cela aurait un intérêt de gain de temps pour l'AFMF mais que pour les éleveurs cela provoquerait une augmentation du coût des carnets.

Monsieur DUVILLARD Florian, adhérent, souligne que si l'AFMF n'est plus OS alors c'est prendre le risque que le FM n'existe plus auprès des autres races de chevaux de trait.

Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité, ajoute que, vu ce qui s'est passé à Equitalyon, l'IFCE ne nous accorde pas beaucoup d'intérêt.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, précise qu'en 2022 sur les 48 500 naissances de poulains toutes races confondues, le FM ne représente que 0.002%. Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité, ajoute que Madame MAREMBERT Martine qui gère les carnets des FM à l'IFCE a bien dit que l'IFCE ne ferait pas de changement spécialement pour si peu de naissances de FM.

Pour conclure, Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, annonce que des décisions importantes seront à prendre, qu'il y aura des challenges et beaucoup de temps à y consacrer. Il rappelle qu'il soutient la promotion des Franches-Montagnes en France.

6/ Rapport d'activités du Comité

Ce rapport d'activités est présenté par Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président.

-les adhérents

Le nombre d'adhérents s'élève au 31/12/2023 à 103 répartis ainsi

62	« Eleveurs »
23	« Utilisateurs »
2	« Sympathisants »
8	« Duos »
0	« Jeune »

Les inscriptions au 12 juin 2023 comptent 41 adhérents dont 10 nouveaux répartis ainsi :

18	« Eleveurs »
10	« Utilisateurs »
02	« Sympathisants »
05	« Duos »
01	« Jeune »

Un rappel est effectué quant à la catégorie « duo » : ne peuvent pas se mettre en duo deux éleveurs ou un éleveur et un membre d'un autre collège.

-les concours d'élevage

Des tableaux récapitulatifs sont projetés et commentés par Monsieur BIFRARE Pierre, Membre du Comité.

Concours 2022 :

Place de concours	Nombre pointage poulains	Nombre TET	Présentation étalons
Megève	12	6	4
Largitzen	10	4	1
Berzieux	8	/	1
Marlemont	12	13	5
Balanod	18	4	3
Connangles	6	2	1
Verdille	5	3	1

Le nombre des équidés présentés sur les concours d'élevage est en augmentation.

Au regard des tableaux ci-dessous, on remarque que la notation des poulains est assez homogène avec une moyenne de notation à 7/6/7, tous les premiers se situant à 8/7/8 de notation.

Concernant les TET, il y a eu plus de présentations à Marlemont car cette place de concours reçoit des adhérents belges depuis 2019. La moyenne obtenue aux TET est de 6.89 avec des premiers à 7/6/7 et des moyennes de 7,92 à l'attelage, 7,35 à l'équitation et une moyenne globale de 7,4.

	Nombre poulains	Moyenne poulains			Meilleur
Megève	12	7	6	6	LOUSTIK DE FEUG (LOHENGRIN/VARTAN) 8/6/8
Largitzen	10	7	6	6	HARTISTE DU CHAZAL (HARTHUS/HOUSTON) 8/7/7
Berzieux	8	7	6	7	MOLLY DE BERZIEUX (ROTSCHILD/HELIAQUE) 7/7/8
Marlemont	12	7	6	7	EMBRUN DE LA CARRIERE (EURO/HALOA) 8/7/8
Balanod	18	7	6	6	LATIKA AD (NAZAR/LIBERO) 8/8/7
Connangles	6	7	6	7	FRINGANTE DES BAYES (NOCTAMBUS/CUBAIN) 8/7/8
Verdille	5	7	6	7	LITCHIE DU CLUZAUD (VALENS DU PONTET/NANKIN DES AIGES) 8/7/7
TOTAL	71	7	6	7	

	Nombre TET	Moyenne Toise	Moyenne Linéaire			Moyenne Attelage	Moyenne Equitation	Moyenne TET
Megève	6	154	7	6	7	7,76	7,43	7,29
Largitzen	4	152	6	6	6	5,07	6,80	5,93
Marlemont	13	155	7	7	7	6,98	7,11	6,98
Balanod	4	153	8	6	8	7,46	7,00	7,19
Connangles	2	153	7	6	7	7,86	6,80	6,50
Verdille	3	155	7	6	7	7,95	7,60	7,44
TOTAL	32	154	7	6	7	7,18	7,12	6,89

La prévision d'équidés pour 2023 est la suivante :

Place de concours	Nombre pointage poulains	Nombre TET	Présentation étalons
Megève	21	7	4
Largitzen	7	5	1
Berzieux	9	/	1
Marlemont	12	Entre 15 et 20	3
Balanod	24	5	3
Connangles	5	2	1
Verdille	6	1	2

Le planning des concours est présenté

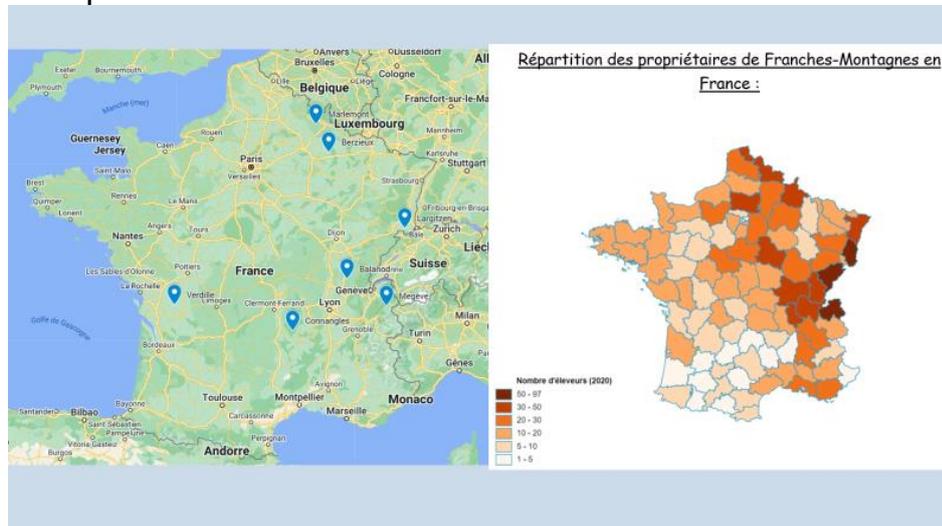
- Megève (74) 05 août 2023
- Largitzen (68) 18 août 2023
- Berzieux (51) 23 août 2023
- Marlemont (08) 24 août 2023
- Balanod (39) 30 septembre 2023
- Connangles (43) 06 octobre 2023
- Verdille (16) 07 octobre 2023

Ce planning a été annoncé tardivement et cela est dû aux problèmes relationnels au sein du comité.

En 2022, trois places de concours se sont ouvertes : Berzieux, Largitzen et Connangles.

-la population de FM en France

La répartition en France est donc la suivante :



Les concours sont localisés là où il y a le plus de chevaux.

De nouveaux élevages sont en train de poindre avec de nouveaux étalonniers (Madame Herbomez en Provence a repris Don Mirabeau du Seneut, Madame Affolter en Bretagne avec Nokk du Pécan), on a donc la création d'élevages à des endroits où il n'y en avait pas.

-polos et écussons

Concernant les écussons : 52 ont été vendus et 63 sont restants dans le stock

Concernant les polos, le coût total à l'achat s'élevait à 3435.72€. Il reste à rentrer 1178€ (19 x 62)

Il faudrait une plus grande accessibilité sur tous les terrains de concours.

Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité, précise que le bénéfice s'élève à 4€ par polo et qu'il est à noter que 20 polos ont été offerts (comme lots lors de concours : 3 en 2018, 3 en 2019, 6 en 2020, 8 en 2022).

-les dossiers de subvention

Le 23 février 2022, la présentation et la décision de répondre à l'appel aux projets sont faites selon les trois projets suivants :

1-concours d'élevage et élevage : J Granier et P Bifrare

2-salon et expo : JC Chabanon

3- communication AFMF : JP Schild

Les dossiers étaient à compléter pour le 31 mars 2022 dernier délai et ont été montés en mars 2022 par Madame Granier Jannick, Membre du Comité suite à un mail du président en date du 29 mars 2022 demandant à ce que deux projets (au lieu de trois) soient complétés. Les dossiers sont partis le 30 mars.

Madame Granier Jannick, Membre du Comité, précise que ce travail a demandé beaucoup de temps, qu'aucune réponse n'a été apportée de la part de l'IFCE, qu'il a fallu les relancer pour apprendre qu'au final, tout est parti à la SHF et à la SFET qui devaient redistribuer aux associations. L'IFCE a stipulé que l'AFMF pouvait faire un recours sans certitude d'obtenir gain de cause, de fait aucun recours n'a été engagé par l'AFMF.

-Equitalyon

Les informations concernant le salon sont projetées.

Le salon s'est déroulé du 26 au 30 octobre 2022

Avec 900.53€ pour le matériel et 300€ pour la sous-location du stand à la FJEC, le coût total s'élève donc à 1 200.53€.

Le nombre d'adhérents supplémentaires durant le salon est de 3.

Les Membres du Comité présents sur place sont Monsieur CHABANON Jean-Claude (2 journées et 2 matinées), Madame Granier Jannick (2 journées) et Monsieur Demolis Pierre-Olivier (1 journée)

La présence à Equitalyon a reposé sur un travail préparatoire réparti ainsi :

-la lecture des conditions générales de GL Events et l'élaboration d'un document de restitution avec présentation au Comité ont été réalisées par Pierre Bifrare, Jannick Granier et Aurélie Caudron

-le lien téléphonique avec GL Events a été fait par Jean-Claude Chabanon et Aurélie Caudron

-un recueil de chevaux à vendre a été élaboré à partir d'un appel de Cyril Allain aux adhérents éleveurs qui a donné lieu à la mise en page des données par Pierre Bifrare et Morgane Schild

-l'achat du matériel et l'impression des documents ont été effectués par Pierre Bifrare et Morgane Schild

Ayant été le plus présent sur place et ayant assuré l'ouverture du stand, Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité, assure la présentation du déroulement sur place : l'AFMF a reçu un bon accueil des Jurassiens. Cependant, cela a mal débuté à cause du recueil des chevaux à vendre. La FJEC a précisé qu'il ne leur a jamais été signalé et demandé de mettre un recueil des chevaux à vendre de la part de l'AFMF, qu'il avait été question avec le Président de faire la promotion de l'AFMF et rien d'autre.

Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité, précise que la FJEC n'a pas de catalogue de chevaux à vendre.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, précise que nous n'étions que des sous-locataires.

Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité, ajoute qu'il est quand même dommage de ne pas avoir pu sortir le catalogue au vu du travail effectué.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, stipule qu'aucune interdiction n'a été posée par la FJEC.

Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité, répond que le problème c'est que rien n'a été demandé à la FJEC de la part de l'AFMF par le biais de son Président qui était le seul en lien en amont avec la FJEC.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle qu'au départ la FJEC n'avait pas de chevaux à présenter et quand l'AFMF a ensuite proposé d'en amener, la FJEC a annoncé que ce n'était plus possible à l'AFMF d'amener des chevaux, que les éleveurs de la FJEC allaient amener les leurs.

Monsieur GERBER Christian, adhérent, précise que s'étant installé fin août 2022, il a apprécié qu'un membre de l'AFMF (à savoir Monsieur ALLAIN Cyril) ait appelé pour le catalogue, qu'il était content car un beau catalogue a été réalisé et que

l'AFMF semblait être dynamique avec cette présence à Equitalyon. Il demande si ce sont les Jurassiens qui n'ont pas apprécié le beau catalogue.

Monsieur JEANNERET Alain, revient sur le fonctionnement de la FJEC. Il annonce que c'est lui qui a initié la présence à Equitalyon en 2004 alors qu'il était dirigeant de la FJEC, en assurant le transfert de la FSFM à la FJEC, les Jurassiens finançant leur stand. L'objectif initial était de former deux éleveurs suisses pour leur apprendre à être confrontés à la réalité de terrain pour une vente. Il y avait des règles établies : interdiction de donner sa carte de visite et interdiction de parler de leur élevage. Ils devaient assurer la vente des deux chevaux amenés sur place et ensuite promouvoir le Jura et la Suisse. La FJEC est responsable du respect de ces règles.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, se permet de donner « juste un dernier commentaire » : il précise qu'il s'est entretenu avec le président de la FJEC, entretien au cours duquel il s'est excusé de ne pas savoir qu'il y avait des interdictions.

Monsieur GERBER Christian, adhérent, ajoute que les Jurassiens sont fort sympathiques mais que le commerce reste le commerce.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, précise que le souci de départ repose sur un problème d'autonomie, qu'on n'était pas tous d'accord au sein du Comité pour partager le stand et que si c'était à refaire, il faudrait penser ce salon autrement.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, ajoute que ce partage du stand a permis de régler uniquement 300€ à la FJEC et rien à GLEvents car nous étions des sous-locataires et qu'il est facile de dire que ça n'aurait pas dû être fait comme ça.

Madame ENNABLI ROMANO Adeline, adhérente, demande pourquoi le catalogue n'a pas été mis en lien sur le site.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, dit que ne pas avoir réexploité le catalogue n'est pas un problème en soi car le catalogue n'a pas eu un coût énorme et ne représente rien à côté d'une personne qui n'a pas payé son concours d'élevage et il ajoute que mettre en ligne le catalogue sans avoir de RGPD était compliqué.

Monsieur GERBER Christian, adhérent, ajoute que c'est vraiment dommage car le catalogue mis en ligne en Suisse permet d'avoir des contacts.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, annonce qu'une refonte du site est pensée et que beaucoup de choses vont être à faire et qu'il faudra des ressources, que la gestion du site est pour le moment complexe.

Madame ENNABLI ROMANO Adeline, adhérente, précise que de nombreux onglets sur le site pourraient être alimentés.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, signale qu'il y a eu une volonté de mettre des documents en ligne, qu'ils ont été établis, rédigés mais qu'une problématique s'est posée, problématique dont on va reparler dans la suite de la présentation du rapport d'activités.

-la situation du Comité

De nombreuses démissions ont eu lieu depuis que le nouveau Comité a été mis en place à l'AGO de Marlemont : M. Alain Jeanneret a démissionné, M. Olivier Arousseau a démissionné, M. Roger Jacober a démissionné, toutes ces démissions ont eu lieu entre janvier 2022 et septembre 2022.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, dit que « cela montre aussi que quand il y a des choses à faire, c'est une chose d'être critique, une autre d'être acteur ». Il ajoute que beaucoup de choses ont démarré mais que tout s'épuise, se lasse, qu'il n'y a que quelques têtes sur qui tout repose et que lorsqu'il y a des critiques, les personnes acteurs ne font plus rien, comme on a pu le voir avec la non publication du *Lien* en décembre 2022.

Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité, ajoute que nous ne sommes pas des salariés de l'AFMF.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, précise que nous sommes tous des bénévoles, que peut-être faudrait-il penser à une ressource non-bénévole, pourquoi pas en utilisant l'excédent des bénéfices. Il ajoute que nous aurions besoin d'autres ressources que les membres du Comité.

Madame ENNABLI ROMANO Adeline, adhérente, regrette qu'aucune communication n'ait eu lieu depuis Equitalyon et ajoute à l'attention de Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, « vous êtes responsable de l'activité ou de la non-activité de l'association », que pour faire une AG, ça prend certes du temps mais que ça aurait dû être fait avant.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, affirme qu'il faudrait une AG en janvier.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, annonce qu'il avait dit que l'AG devrait avoir lieu entre janvier et mars pour que ça arrange la majorité des adhérents.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, précise que l'AG aurait pu avoir lieu avant car les documents étaient prêts dès le mois de mars.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, ajoute qu'en effet tout avait été préparé depuis le mois de janvier, que ce soient les documents ou les dates.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, dit qu'il est le premier gêné de cette situation de blocage

Madame ENNABLI ROMANO Adeline, adhérente, demande à l'attention de Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, « Que comptez-vous faire ? »

Aucune réponse ne lui est apportée.

7/ Présentation des comptes de l'exercice 2022, clos le 31 décembre 2022

La présentation est réalisée par Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier. Il commence par présenter le compte de résultats 2022 avec lecture de chaque ligne de comptes et explication supplémentaire, il commence par présenter la liste des charges puis celle des recettes.

COMPTES de RESULTATS 2022			
COMPTE DE RESULTAT 2022			
CHARGES		PRODUITS	
frais financiers	148,85 €	cotisations	3 680,00 €
carte bancaire	51,00 €	concours 2021	653,36 €
site internet	196,74 €	concours 2022	9 321,00 €
cotisation fsfm	380,00 €	polos	525,00 €
fsfm concours 2021	7 074,31 €	intérêts bq ca	8,22 €
equita lyon	901,53 €		
frais asso classique	10,08 €		
postal	17,33 €		
location salle marlemont	70,00 €		
frais ag 2022	472,00 €		
frais concours 2022	354,42 €		
assurance	127,38 €		
TOTAL	9 803,64 €		14 187,58 €
Résultat			4 383,94 €

Il rappelle :

- que les « frais financiers » de 148.85€ concernent les frais de la Banque Postale.
- que la « CB » (51€) qui a été éditée est en possession de M. le Président car cette CB est nominative et ne pouvait pas être utilisée par le Trésorier.
- que la ligne « site internet » (196.74€) correspond au règlement de l'hébergement pour le site de l'AFMF.
- que la ligne « cotisation FSFM » qui s'élève à 380€ correspond au règlement de la cotisation de l'AFMF pour être considéré comme syndicat affilié à la FSFM et pouvoir ainsi gérer l'organisation des concours d'élevage.
- que la ligne « frais de concours 2021 » de 7 074.31€ correspond à la facture envoyée par la FSFM en 2022 pour règlement des frais kilométriques et frais des juges de la FSFM pour l'année 2021. Il rappelle que la facture est éditée par la FSFM toujours au mois de janvier n+1, une fois que tous les juges ont renvoyé l'intégralité de leurs fiches d'état de frais.
- que la ligne « Equitalyon » (901.53€) regroupe les frais d'achat de matériel (oriflamme, flyers, cartes de visite, pupitre,...).
- que la ligne « frais asso classiques » de 10.08€ repose sur les frais de la Banque postale pour la tenue des comptes.
- que la ligne « postal » de 17.33€ regroupe les frais d'envois postaux (enveloppes, timbres).
- que la ligne « location salle Marlemont » de 70€ concerne le règlement de la location de la salle pour l'AG 2021.

- que les « frais d'AG 2022 » s'élevant à 472€ regroupent les frais de restauration (352€ pour les membres du comité et les membres invités de la FSFM, de l'IFCE et des haras et 120€ en règlement du traiteur).
- que les « frais de concours 2022 » de 354.42€ concernent les frais des concours de Berzieux/Marlemont (208.02€ pour le règlement de l'hôtel 4 nuitées et 4 petits-déjeuners et 146.40€ en règlement du vétérinaire sanitaire).
- que la ligne « assurance » de 127.38€ correspond au règlement de l'assurance Groupama.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, présente les produits reçus par l'AFMF en 2022 :

- les cotisations ont produit 3 680€
- un versement pour les concours 2021 encaissé en 2022 s'élevant à 653.36€
- les concours d'élevage 2022 à hauteur de 9 321€
- la vente des polos a rapporté 525€
- les intérêts bancaires s'élèvent à 8.22€

Le compte de résultats 2022 repose donc sur :

- 9 803.64€ de charges.
- 14 187.58€ de produits.

Le bénéfice s'élève donc pour l'année 2022 à 4 383.94€.

Madame GRANIER Jannick, Membre du Comité et responsable du Groupe Technique Concours d'élevage, rappelle que les frais de concours comportent aussi les frais vétérinaires car jusqu'à présent les concours n'étaient pas déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations), or ils doivent l'être et que sur certaines places, un vétérinaire sanitaire a été dépêché et donc réglé.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, présente ensuite le tableau de trésorerie arrêté au 31 décembre 2022.

TABLEAU de TRESORERIE 31/12/2022	
solde bp debut	18872,35
credits	14179,36
debits	9201,84
solde fin	23849,87
solde ca debut	1523,60
credits	0
debits	601,8
solde ca fin	921,8
solde ca epargne debut	
3463,66	
interets	8,22
solde ca epargne fin	
3471,88	

-solde de 23 849.87€ sur le compte de la Banque Postale.

-solde de 921.80€ sur le compte du Crédit Agricole.

-solde de 3 471.88 sur le compte de la Caisse d'Epargne.

La question de la multiplicité des comptes est évoquée car elle engendre des frais pour chacun des comptes ouverts.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, demande s'il faut garder ces différents comptes ou n'en garder qu'un seul. De même il demande s'il faut placer l'argent pour qu'il rapporte en prévision des projets de l'AFMF.

La présentation des comptes est soumise au vote :

Abstention 0

Contre 0

Pour 72

Cette présentation des comptes est adoptée à l'unanimité.

8/ Présentation du Budget prévisionnel de l'année 2023

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, présente enfin le tableau du budget prévisionnel 2023.

Budget prévisionnel 2023			
Charges		Produits	
Frais financiers	150,00 €	Cotisations	3 500,00 €
Site internet	200,00 €	Concours 2022	1 517,00 €
Cotisations FSFM	400,00 €	concours 2023	10 000,00 €
Concours FSFM	8 500,00 €		
Assurance	142,00 €		
Frais AG	200,00 €		
Frais concours	600,00 €		
TOTAL	10 192,00 €	TOTAL	15 017,00 €
Solde créditeur :		4 825,00 €	

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, annonce que la créance de 1 517€ repose sur le règlement de concours de Connangles arrivé trop tard pour être enregistré en 2022. Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, rappelle que sur le concours de Megève, le même problème s'est produit, que certains chèques ont été encaissés en novembre donc quatre mois après la date du concours.

Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité, souligne que ce n'est pas normal, que tous les règlements doivent être envoyés avant la date du concours.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, ajoute que le seul concours où tout est fait à la date et dans le respect de la réglementation est le concours de Marlemont.

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, précise que pendant de nombreuses années, les éleveurs ne réglaient pas dans les temps, qu'on leur laissait un délai et qu'il faut juste le leur rappeler.

Madame ENNABLI ROMANO Adeline, adhérente, ajoute qu'il n'est tout de même pas normal que les gens passent leurs FM si ça n'est pas réglé comme cela est spécifié dans le règlement des concours.

9/ Présentation des missions et projets AFMF 2023/2024

La présentation des projets et missions est faite par Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président.

Les projets

Activités pour les éleveurs

-Sept Concours d'élevage en 2023 comme cela a été présenté dans le point 6 de cette AGO.

-récompenser les premiers de chaque place de concours et offrir une plaque de concours aux participants en 2023

-compléter le dossier RZUE et mettre à jour le règlement du studbook (second semestre 2023)

Activités pour les utilisateurs

-projet test d'un rassemblement de FM (Marlemont) 2023/2024 : cela permettrait de proposer un regroupement de FM pour mettre les propriétaires de FM en contact dans un cadre régional ou plurirégional en vue d'un grand rassemblement national.

-repas dansant (Berzieux/Marlemont) automne 2023 afin d'obtenir des finances pour diminuer le coût des concours d'élevage et proposer des tarifs moins élevés.

-élaboration d'un calendrier pour 2024

-réalisation de vestes, casquettes, tee-shirts, polaires 2024

-mettre à disposition sur tous les terrains de concours des drapeaux, oriflammes, flyers, polos,... 2023/2024

Présence de l'AFMF sur différentes places (2023/2024)

-salon des étalons de Rozoy-sur-Serre (02) printemps 2023 avec présentation de l'étalon Nevada par Monsieur SERENT Jean-Michel, adhérent.

-concours d'élevage 2023.

-Equitalyon (avec présentation étalon Ernest et d'une jument et de son poulain par Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité) réservation d'un box pour 5 jours et d'un stand au nom de l'AFMF à part entière 2023.

-présentation des reproducteurs en Haute-Savoie 2024.

Préparation d'un grand rassemblement national (sur le plus long terme donc il faut garder une partie des bénéfiques)

Madame ENNABLI ROMANO Adeline, adhérente, propose que les champions de chaque catégorie avec leur FM reçoivent un polo.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, annonce, par exemple, qu'en attelage SHF, il y a 4 catégories pour la finale donc cela représenterait 4 polos. Cependant, le nouveau règlement SHF a apporté une modification spécifique à

notre race : les FM concourent désormais, selon leur toise, soit en catégorie « poney » soit en catégorie « cheval de sang ». Il ajoute qu'il sera nécessaire de faire quelque chose, de nous entretenir avec la SHF. Quel levier ? Quel pouvoir d'action ? Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, n'a pas engagé de discussion avec la SHF car il s'est senti bloqué et il craint que ce qui a été fait par la SHF se répercute aussi sur le règlement de la FFE. Une proposition qui pourrait être soumise serait une pénalité de poids.

Monsieur DUVILLARD Florian, présente le projet de « l'apéro des éleveurs » qui a lieu en Haute-Savoie.

Le grand rassemblement national engage aussi la discussion : où aurait-il lieu ? Une proposition à Lamotte-Beuvron est faite, qui est un lieu centré comportant toutes les installations et tous les équipements nécessaires à un tel rassemblement.

Les missions

Une des principales missions annoncées en 2022 était de promouvoir la race. Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, présente tout d'abord l'état de la population de FM en France et son évolution au cours des dernières décennies.

Au 1er janvier 2023, selon les données de l'IFCE, 2811 FM stationnés en France dont

-2707 non reproducteurs (96.3% de la population totale) nés entre 1999 et 2022.
1420 femelles soit 52.45% et 1287 mâles (entiers ou hongres) soit 47.55%.

Sur ces 2707 non reproducteurs :

709 nés en France (26.19%)

1979 de Suisse (73.11%)

18 de Belgique (0.66%)

1 du Luxembourg (0.04%)

-104 reproducteurs (3.7% de la population totale)

92 poulinières (32 nées en France soit 35%, 60 nées en Suisse soit 65%)

12 étalons (100% nés en Suisse)

Depuis 2019, les naissances sur le sol français sont en augmentation, le pic sera atteint en 2023 avec 92 naissances prévues (85 déjà nés).

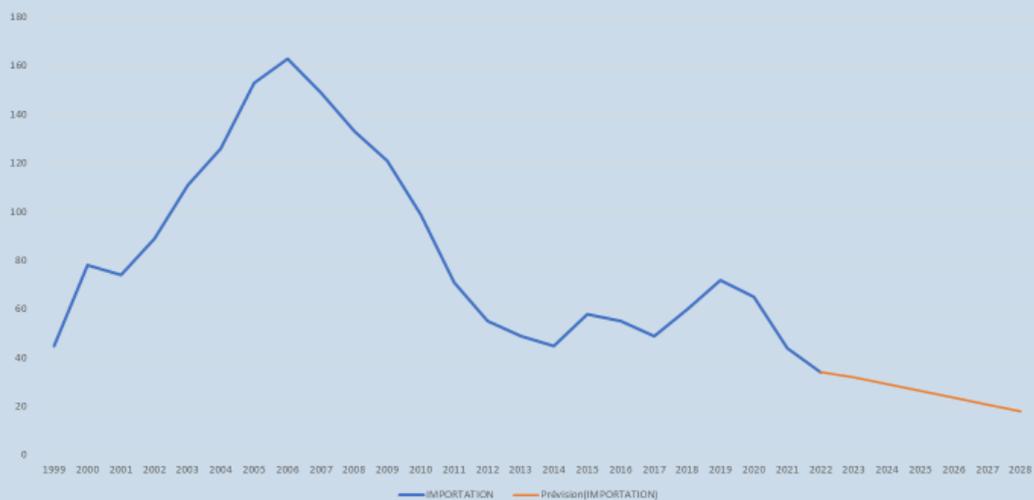
Evolution de la Population de FM en France

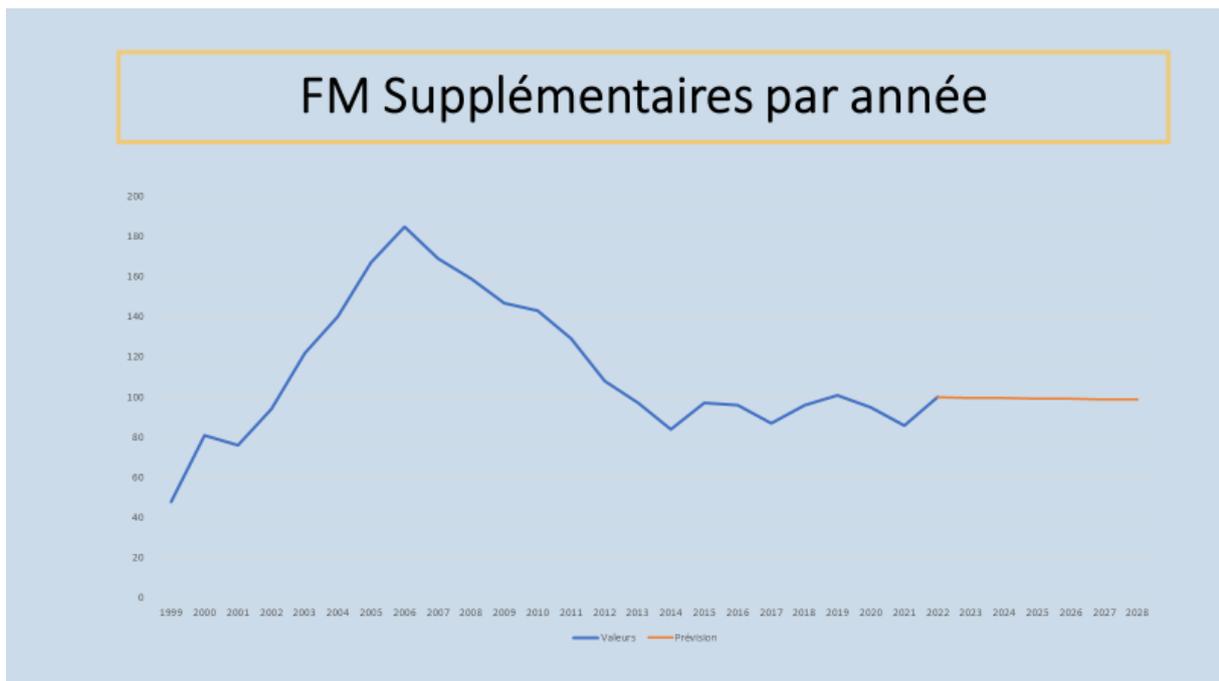
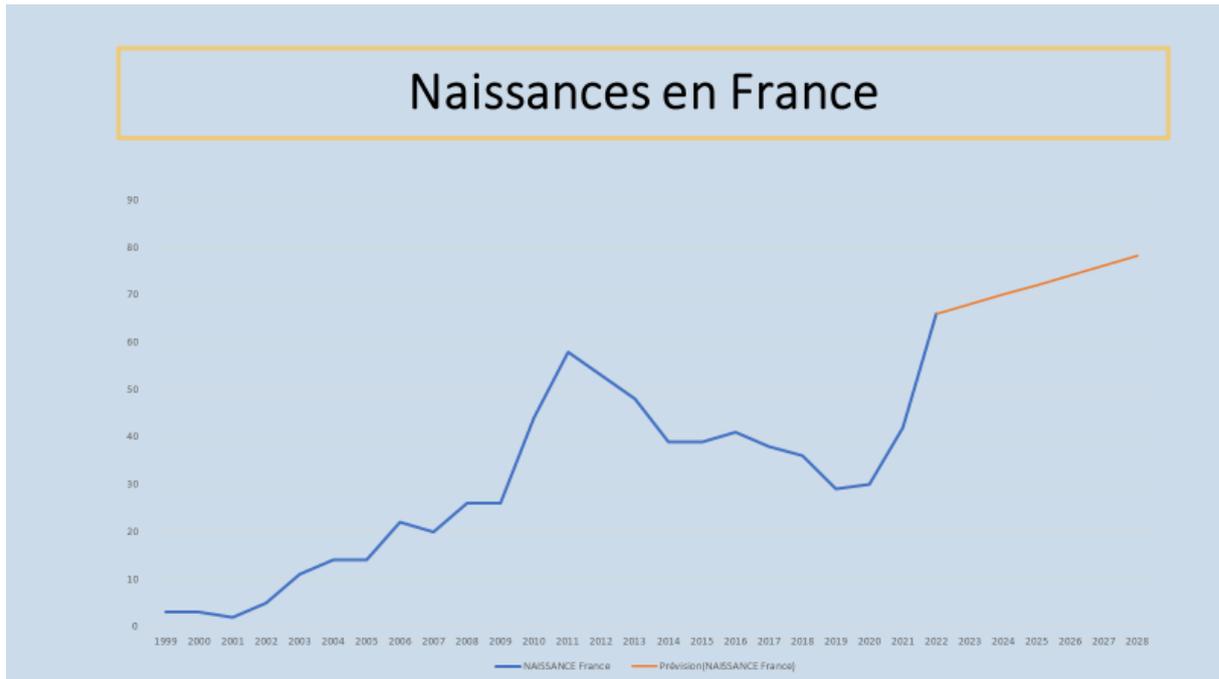
	FM SUP	NAISSANCE France	IMPORTATION	
1999	48	48	3	45
2000	81	81	3	78
2001	76	76	2	74
2002	94	94	5	89
2003	122	122	11	111
2004	140	140	14	126
2005	167	167	14	153
2006	185	185	22	163
2007	169	169	20	149
2008	159	159	26	133
2009	147	147	26	121
2010	143	143	44	99
2011	129	129	58	71
2012	108	108	53	55
2013	97	97	48	49
2014	84	84	39	45
2015	97	97	39	58
2016	96	96	41	55
2017	87	87	38	49
2018	96	96	36	60
2019	101	101	29	72
2020	95	95	30	65
2021	86	86	42	44
2022	100	100	66	34

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, présente ensuite trois graphiques :

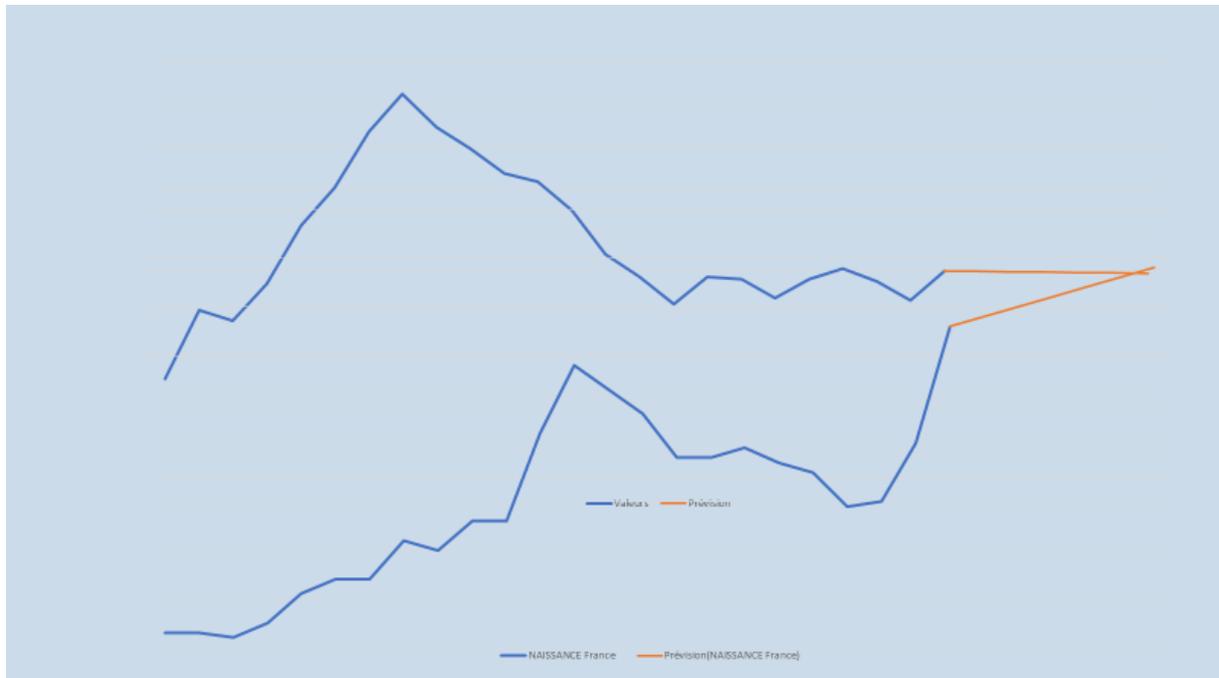
- un graphique des importations.
- un graphique des naissances.
- un graphique des FM supplémentaires par année

Importations





Le dernier graphique est une projection basée uniquement sur des estimations établies selon les tendances des dernières années : il met en parallèle les demandes de FM et les naissances en France. On s'aperçoit qu'à l'horizon 2027, il y aurait plus de naissances que de demandes, ce qui risquerait de poser quelques problèmes pour les éleveurs.



Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, demande aux éleveurs présents dans l'assemblée s'ils estiment que les prix sont raisonnables ou plutôt satisfaisants et en augmentation. Les éleveurs répondent qu'à l'heure actuelle, les prix sont satisfaisants et qu'ils peuvent vivre de leur passion. Il est estimé à l'heure actuelle qu'élever un cheval jusqu'à ses trois ans a un coût de 9 000€ et que donc vendre un FM à trois ans au prix de 10 000€ permet de gagner un peu sa vie.

Madame ENNABLI ROMANO Adeline, adhérente, annonce que le taux de TVA devrait baisser à 5.5% et que ce serait rétroactif à la date du 1^{er} janvier mais que cette information reste à vérifier.

10/ Elections du Comité / Démissions et renouvellement et nouveaux membres

Il est rappelé que le renouvellement doit dans un premier temps combler les places laissées vacantes et qu'à ce jour les Membres du Comité étant à huit, trois places sont donc vacantes.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, demande à Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, s'il souhaite démissionner comme il en avait émis la possibilité en fin d'année 2022.

Monsieur SCHINDLER Simon, Vice-Président, répond que ce n'est plus d'actualité, qu'il avait en effet un temps songé à démissionner et que si Monsieur le Président souhaite l'évoquer devant l'Assemblée, les raisons peuvent être révélées sans aucun problème. Il ajoute que les trois autres membres du Comité qui ont démissionné durant l'année 2022 étant également présents à cette AGO, ils pourront expliquer aussi les raisons de leur démission s'ils le souhaitent.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, dit que cela ne sera pas nécessaire et il ajoute, que, pour des raisons qui sont désormais connues de tous à savoir qu'il ne partage plus les mêmes attentes que les autres Membres du Comité et que des divergences sont nées entre les Membres du Comité et lui-même, il a fait le choix d'annoncer sa démission du Comité

Quatre postes sont donc à pourvoir. Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, demande si des candidatures ont été réceptionnées.

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, annonce la candidature de Madame Herbomez Marine, candidature lue par Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président. Madame Herbomez est éleveuse de Franches-Montagnes à Barles (04) et propriétaire de l'étalon Don Mirabeau du Seneut.

Monsieur DUVILLARD Florian propose également sa candidature, il est éleveur et il a la charge d'environ 200 chevaux dans le 74, il est le propriétaire de l'étalon FM Lugari et de dix poulinières, il élève ses FM jusqu'à leur débouillage et précise qu'ils soient vendus « clé en main ». Il produit aussi le Cheval de Megève, le croisement entre des Comtois et le FM. Il propose également des randonnées et le tour du Mont Blanc et pratique l'attelage.

Monsieur JEANNERET Alain propose aussi sa candidature : il est Chef d'entreprise et d'exploitation agricole, utilisateur de FM à La Chassagne (39).

Monsieur BRONDEX David émet enfin sa candidature. Il est éleveur de FM et de Comtois, vend ses poulains habituellement au sevrage et il pratique la randonnée à cheval. Il se situe en Savoie (73).

Monsieur JACOBBER Roger, adhérent, propose la candidature de Madame ENNABLI ROMANO Adeline, qui répond qu'elle préfère devenir déléguée régionale que faire partie du Comité s'il y a assez de candidatures. Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président, précise que cette dénomination de délégué régional est un « véritable serpent de mer », qu'il faudra en définir une définition et un cahier des charges.

Les candidatures de Madame Herbomez Marine, MM. Brondex David, Duvillard Florian et Jeanneret Alain sont soumises au vote.

Abstention	0
Contre	0
Pour	72

Ces candidatures sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président de séance, félicite les nouveaux Elus et invite le Comité à constituer un Bureau. Les Membres du Comité sortent de la salle afin de procéder à la composition du Bureau et aux nominations du Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

De retour dans la salle, Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président de séance, demande à Monsieur SCHINDLER d'annoncer les Membres du Bureau nouvellement élus.

Le Bureau nouvellement élu se compose de :

- Président : Monsieur SCHINDLER Simon
- Vice-Président : Monsieur BIFRARE Pierre
- Trésorier : Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier
- Secrétaire : Madame CAUDRON Aurélie

11/ Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Monsieur SCHILD Jean-Pierre, Président de séance, clôt la séance en formulant ses vœux de réussite à la nouvelle équipe et réitère, à titre personnel, qu'il poursuivra la promotion du Franches-Montagnes en France.

La séance est levée à 18h30.

Monsieur SCHINDLER Simon
Président de l'AFMF

Madame CAUDRON Aurélie
Secrétaire de l'AFMF